

Version 2021.08

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Article 1 - Durée du séjour :** Le client réservant une chambre à La Lévrière Chambres d'hôtes pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 2 – Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50 % du montant total du prix du séjour. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxe de séjour.

**Article 3 – Annulation par le client :** Toute annulation peut être signifiée par téléphone mais doit être confirmée par lettre ou courriel adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour

L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement selon la date d'annulation.

L'annulation d'un séjour est possible sans frais jusqu'à 15 jours avant le séjour.

Pour toute annulation ayant lieu entre 15 jours et 7 jours précédant la réservation, 50% du séjour sera retenu.

Pour toute annulation moins de 7 jours avant, le séjour est dû.

En cas de non présentation du locataire, le séjour est dû.

Tout séjour interrompu est dû.

b) Si le locataire ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

**Article 4 – Annulation par le propriétaire :** Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit en informer le locataire par téléphone ou courriel au minimum 8 jours avant la date de début du séjour.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé des sommes versées dans un délai de 8 jours. Il ne sera perçu aucune indemnité par le locataire à quelque titre et sous quelque forme que ce soit.

**Article 5 – Arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée (entre 17h et 19h) sur le site internet [www.lalevriere.com](http://www.lalevriere.com). En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 6 – Règlement du solde :** Le solde du séjour, les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour au propriétaire.  
Les petits déjeuners sont inclus dans le prix de vente. Le fait de ne pas prendre le petit déjeuner ne permet pas de demander une réduction sur le prix de la chambre.

**Article 7 – Taxe de Séjour :** La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. La taxe de séjour à la maison d'hôtes La Lévrière est de 0,50 euros par personne et par jour.

**Article 8 – Utilisation des lieux :** Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et à ne pas consommer de nourriture dans celles-ci. Les espaces communs et le jardin sont mis gracieusement à la disposition du client, il s'engage à en faire un usage conforme à leur destination. L'intégralité de la maison, chambres comprises sont non fumeurs.

Il est formellement interdit de jeter dans les WC tout objet solide, notamment : préservatifs, tampons périodiques, cigarettes, cotons, cotons-tiges, couches, serviettes hygiéniques, tétines, bouteilles, flacons, tissus, cailloux et d'utiliser des produits chimiques ( javel, white spirit etc)

**Article 10 – Capacité :** La location des chambres est établie pour un nombre précis de personnes, enfants et bébé compris. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 11 – Animaux :** La maison d'hôtes La Lévrière possède un chien qui n'est pas autorisé à rentrer dans la maison d'hôtes. Pour leur tranquillité et le confort des hôtes, les animaux domestiques ne sont pas admis à La Lévrière. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 13 – Responsabilité, enfants, rivière :** Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents dans la propriété, en particulier concernant la rivière qui traverse la propriété et qui peut être très dangereuse. En outre, la Lévrière hébergeant une micro ferme, une vigilance accrue devra être observée concernant les dangers inhérents à cet environnement.

**Article 14 – Litiges :** Toute réclamation relative à la location et au séjour doit être soumise au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la date de fin du séjour afin de trouver un éventuel arrangement du litige à l'amiable.  
En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au tribunal d'Evreux qui statuera sur la suite à donner à la demande.

Mentions légales

Siège social : 24 rue Guérard - 27140 Saint Denis le Ferment

Contact : Margaux Languignon

Téléphone : 02 32 27 04 78 - Email : [hello@lalevriere.com](mailto:hello@lalevriere.com)